

## FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2021

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

##### Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 47 445 871 DT, un actif net de 47 239 466 DT et un résultat bénéficiaire de 1 689 137 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS CEA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Paragraphe d'Observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.3, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

**Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

**Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Efficacité du système de contrôle interne :**

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 29 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

## BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE TITRE</b>			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		39 361 167	34 423 145
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		6 917 386	6 623 581
	<b>AC1</b>	<b>46 278 553</b>	<b>41 046 726</b>
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>			
PLACEMENTS MONETAIRES		0	0
DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	1 167 318	713 962
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>47 445 871</b>	<b>41 760 688</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	188 807	155 468
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	17 598	15 807
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>206 405</b>	<b>171 275</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>45 967 177</b>	<b>41 305 513</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>1 272 289</b>	<b>283 901</b>
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE ANTERIEURS		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 272 289	283 901
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>47 239 466</b>	<b>41 589 413</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>47 445 871</b>	<b>41 760 688</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Unité : Dinar

	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>1 771 255</b>	<b>930 121</b>
DIVIDENDES	PR1 (a)	1 423 780	586 827
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	347 475	343 294
<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	PR2	<b>40 192</b>	<b>26 662</b>
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 811 446</b>	<b>956 783</b>
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	658 876	603 720
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 152 570</b>	<b>353 063</b>
AUTRES CHARGES	CH2	58 905	54 282
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 093 665</b>	<b>298 781</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		178 623	- 14 880
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 272 289</b>	<b>283 901</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		- 178 623	14 880
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALEURS POTENTIELLES SUR TITRES		168 902	- 1 500 934
PLUS (OU MOINS) VALEURS REALISEES SUR TITRES		511 389	- 13 008
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 84 819	- 48 213
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 689 137</b>	<b>- 1 263 374</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 689 137</b>	<b>- 1 263 374</b>
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 093 665	298 781
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	168 902	- 1 500 934
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	511 389	- 13 008
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	- 84 819	- 48 213
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b>SOUSCRIPTION</b>	<b>40 048 184</b>	<b>20 598 208</b>
CAPITAL	38 317 669	21 828 755
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	675 545	- 1 732 901
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	1 054 970	502 354
<b>RACHAT</b>	<b>- 36 087 269</b>	<b>- 25 307 191</b>
CAPITAL	- 34 735 960	- 26 461 828
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 499 468	1 771 525
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	- 851 841	- 616 887
DROITS DE SORTIE	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 650 053</b>	<b>- 5 972 357</b>
<b>ACTIF NET</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	41 589 413	47 561 771
FIN DE L'EXERCICE	47 239 466	41 589 413
<b>Nombre de parts</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	1 890 959	2 099 915
FIN DE L'EXERCICE	2 054 929	1 890 959
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>22,988</b>	<b>21,994</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,52%</b>	<b>- 2,89%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **PRESENTATION DU FONDS :**

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

### **NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

### **NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT

### AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

#### A- Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
BH BANK	81 362	1 080 343	764 071	1,62%
BIAT	63 650	3 492 631	3 769 608	7,98%
BT	1 000	5 918	5 490	0,01%
CARTHAGE CEMENT	467 158	711 791	617 116	1,31%
CEREALIS	43 181	327 469	388 672	0,82%
DELICE HOLDING	146 201	2 038 906	2 184 243	4,62%
EURO-CYCLES	64 800	1 603 325	2 077 618	4,40%
MPBS	181 954	742 373	942 886	2,00%
ONE TECH HOLDING	420 408	3 435 062	3 645 358	7,72%
PGH	137 164	1 680 100	1 562 572	3,31%
SAH LILAS	368 500	4 105 506	4 100 668	8,68%
SFBT	222 000	3 650 451	4 042 398	8,56%
SOTUVER	147 500	941 253	1 075 570	2,28%
STAR	25 000	3 505 132	3 049 750	6,46%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TELNET HOLDING	176 648	1 457 321	1 462 645	3,10%
TPR	398 922	1 766 415	1 715 365	3,63%
TUNINVEST-SICAR	36 922	381 021	438 633	0,93%
UIB	10 000	183 170	156 850	0,33%
UNIMED	206 991	1 836 075	1 522 833	3,22%
CITY CARS	125 000	1 259 637	1 365 500	2,89%
LAND`OR	150 010	1 367 459	1 320 088	2,79%
SMART TUNISIE	65 688	1 675 044	1 757 745	3,72%
SMART TUNISIE NS 2021	14 280	364 140	364 140	0,77%
SOTIPAPIER	132 879	642 680	751 564	1,59%
TUNIS RE	39 958	277 920	279 786	0,59%
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>40 482 690</b>	<b>39 361 167</b>	<b>83,32%</b>

#### **B-Obligations et valeurs assimilées**

##### **Bons du trésor assimilables**

BTA 11 MARS 2026 6,30%	500	456 021	499 169	1,06%
BTA 11 JUIN 2025 6,50%	1 800	1 556 055	1 735 565	3,67%
BTA 11 JUIN 2025 6,50%	221	191 049	213 089	0,45%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	700	638 429	698 571	1,48%
BTA 11 JUIN 2025 6,50%	400	345 790	385 681	0,82%
BTA 09 DÉCEMBRE 2027 7,30%	2 200	1 993 200	2 018 610	4,27%
BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7,50%	1 500	1 354 500	1 366 700	2,89%
<b>Total Bons de trésor assimilables</b>		<b>6 535 044</b>	<b>6 917 386</b>	<b>14,64%</b>

**Total portefeuille-titres** **47 017 735** **46 278 553** **97,97%**

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	23 713 036
Bons du trésor Assimilables	3 347 700
<b>Total</b>	<b>27 060 736</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	18 969 144		19 388 133	418 989
Bons du trésor Assimilables	2 907 600	138 379	3 138 379	92 400
<b>Total</b>	<b>21 876 744</b>	<b>138 379</b>	<b>22 526 513</b>	<b>511 389</b>

## **AC 2 : DISPONIBILITES**

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Amen Bank Pasteur	1 426 699	1 198 779
Ventes de titres à encaisser	0	260 516
Liquidation émissions/rachats	- 180 497	- 142 694
Achats de titres à régler	- 91 370	- 607 539
Intérêts courus sur dépôt à vue	15 606	6 124
R/S à opérer sur dépôt à vue	- 3 119	- 1 225
	<b>1 167 318</b>	<b>713 962</b>

## **PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS**

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	184 308	150 981
Rémunération du dépositaire à payer	4 499	4 487
	<b>188 807</b>	<b>155 468</b>

**PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 170	12 219
Redevance CMF	4 426	3 588
Autres	2	0
	<b>17 598</b>	<b>15 807</b>

**CP 1 : CAPITAL****Capital au 1er janvier 2021**

<b>Montant</b>	<b>41 305 513</b>
Nombre de part	1 890 959
Nombre de porteurs de parts	2 799

**Souscriptions réalisées**

<b>Montant</b>	<b>38 317 669</b>
Nombre de parts	1754176
Nombre de porteurs de parts entrant	3630

**Rachats effectués**

<b>Montant</b>	<b>- 34 735 960</b>
Nombre de parts	1590206
Nombre de porteurs de parts sortant	491

**Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	- 84 819
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	168 902
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	511 389
Résultat de l'exercice antérieur	283 901
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	24 506
Régularisations des sommes non capitalisables	176 077

**Capital au 31 décembre 2021**

	<b>45 967 177</b>
Nombre de parts	2 054 929
Nombre de porteurs de parts	5938
<b>Taux de rendement</b>	<b>4,52%</b>

**CP 2 : Sommes capitalisables**

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Résultat d'exploitation	1 093 665	298 781
Régularisation du résultat d'exploitation	178 623	-14 880
	<b>1 272 289</b>	<b>283 901</b>

**4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT****PR 1 (a) : DIVIDENDES**

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Dividende SAH LILAS	74 750	52 500
Dividende PGH	26 937	43 500
Dividende BIAT	290 000	0
Dividende EURO-CYCLES	95 445	92 225
Dividende SFBT	127 270	141 375
Dividende BT	80 220	0
Dividende BH BANK	72 000	0
Dividende UIB	18 381	0
Dividende TELNET HOLDING	27 500	31 552
Dividende ONE TECH HOLDING	51 250	52 500
Dividende UNIMED	77 687	0
Dividende TPR	103 005	0
Dividende DELICE HOLDING	61 855	53 280
Dividende SOTUVER	34 711	20 946
Dividende TUNINVEST-SICAR	51 375	14 661
Dividende STAR	69 268	84 288
Dividende MPBS	15 899	0
Dividende SOTIPAPIER	56 944	0
Dividende CEREALIS	10 790	0
Dividende CITY CARS	62 532	0
Dividende LAND`OR	15 961	0
	<b>1 423 780</b>	<b>586 827</b>

**PR 1 (b) : REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Intérêt sur BTA	347 475	343 294
	<hr/>	<hr/>
	<b>347 475</b>	<b>343 294</b>
	<hr/>	<hr/>

**PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Intérêt sur dépôts à vue	40 192	26 662
	<hr/>	<hr/>
	<b>40 192</b>	<b>26 662</b>
	<hr/>	<hr/>
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>

**CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENT**

Rémunérations du gestionnaire	641 026	585 870
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
	<hr/>	<hr/>
	<b>658 876</b>	<b>603 720</b>
	<hr/>	<hr/>

**CH 2 : AUTRES CHARGES**

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Redevance CMF	45 500	41 788
Honoraires du commissaire aux comptes	13 170	12 219
Autres frais	234	276
	<hr/>	<hr/>
	<b>58 905</b>	<b>54 282</b>
	<hr/>	<hr/>

## 5-Autres informations financières

### a. Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	0,882	0,506	0,780	0,708	0,707
Charges de gestion des placements	<0,321>	<0,319>	<0,310>	<0,344>	<0,300>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,561</b>	<b>0,187</b>	<b>0,470</b>	<b>0,364</b>	<b>0,407</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,029>	<0,029>	<0,028>	<0,030>	<0,027>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,532</b>	<b>0,158</b>	<b>0,442</b>	<b>0,333</b>	<b>0,380</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,087	-0,008	0,035	0,016	<0,001>
<b>Sommes capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,619</b>	<b>0,150</b>	<b>0,477</b>	<b>0,349</b>	<b>0,379</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,082	<0,794>	<0,843>	<0,629>	2,095
Frais de négociation de titres	<0,041>	<0,025>	<0,015>	<0,017>	<0,009>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,249	<0,007>	<0,001>	2,133	<0,282>
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>&lt;0,290&gt;</b>	<b>&lt;0,826&gt;</b>	<b>&lt;0,859&gt;</b>	<b>1,487</b>	<b>1,804</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>&lt;0,822&gt;</b>	<b>&lt;0,668&gt;</b>	<b>&lt;0,417&gt;</b>	<b>1,820</b>	<b>2,184</b>
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>&lt;0,290&gt;</b>	<b>&lt;0,826&gt;</b>	<b>&lt;0,859&gt;</b>	<b>1,487</b>	<b>1,804</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,086	0,020	<0,049>	<0,036>	<0,016>
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>&lt;0,375&gt;</b>	<b>&lt;0,806&gt;</b>	<b>&lt;0,907&gt;</b>	<b>1,451</b>	<b>1,788</b>
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>22,988</b>	<b>21,994</b>	<b>22,649</b>	<b>23,080</b>	<b>21,280</b>

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,44%	1,44%	1,45%	1,45%*
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,40%	0,71%	2,06%	1,40%*	1,83%*
<b>Actif net moyen</b>	<b>45 485 584</b>	<b>41 865 268</b>	<b>45 165 276</b>	<b>45 415 452</b>	<b>45 973 294</b>

\*Retraités pour les besoins de la comparabilité

#### **b. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1% (TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5% (TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance, s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 8%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA, elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.